



Demission à 18 ans pour suivre mes parents

Par **fanfan73**, le **25/05/2009** à **16:24**

Bonjour,

Suite au déménagement de mes parents dans une autre région, j'ai démissionné de mon poste en CDD. Je n'ai pas eu le choix car j'habite toujours chez eux. Je viens d'aller au assedic et il me dise que je n'ai aucun droit !! Pour info, mon dernier jour de travail était le jour de mes 18 ans.

Pourriez-vous me dire si c'est normal, car je me sens piégée !

Merci de vos réponses à venir.

Morgane

Par **ardendu56**, le **25/05/2009** à **21:10**

fanfan73, bonjour

Il n'y a aucun motif légitime à votre démission, c'est un déménagement pour convenance personnelle; vous êtes majeure. Le déménagement pour suivre un conjoint muté est considéré comme légitime; pas en ce qui concerne les parents.

Désolée pour cette réponse.